

**ENTRÉE EN VIGUEUR DU RÈGLEMENT 2023-344 MODIFIANT LE RÈGLEMENT
2021-190 POUR LA GESTION DES MATIÈRES RÉSIDUELLES**

Prenez avis qu'à la séance ordinaire du 09 janvier 2023, le Conseil municipal a adopté le règlement suivant :

« Règlement 2023-344 modifiant le règlement 2021-190 pour la gestion des
matières résiduelles »

Ce règlement entrera en vigueur le jour de sa publication, soit le 11 janvier 2023, et ce, conformément à la Loi.

Donné à Val-des-Sources, Québec, le 11 janvier 2023.



Georges-André Gagné,
Directeur général et greffier-suppléant